

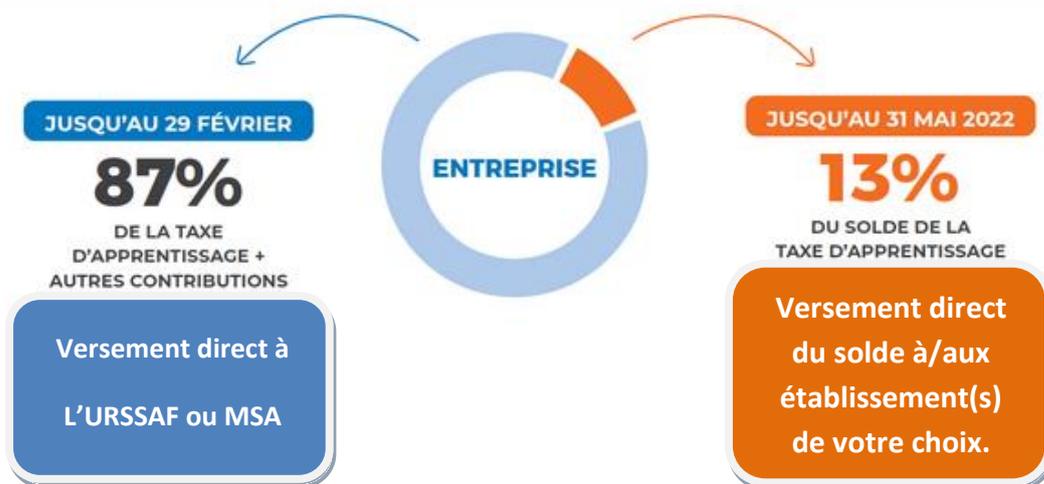
La taxe d'apprentissage: mode d'emploi

Réforme 2020

Le lycée **AMBROISE CROIZAT**, labélisé « Lycée des métiers des services de montagne », partenaire du Campus des métiers **STHAR** « Soutien au tourisme, à l'hôtellerie, à l'agro-culinaire et à la restauration » est engagé dans la formation des jeunes qui seront demain des collaborateurs incontournables des entreprises de notre région. Le monde évolue, la formation des élèves et apprentis aussi.

En 2022, nous comptons plus que jamais sur votre contribution.

Taxe d'apprentissage 2022 : Paiement au titre de la masse salariale 2021



Le lycée est habilité à recevoir le "SOLDE", avec le code UAI **0730029K**

- ✓ Le SOLDE est versé directement à l'établissement scolaire habilité de votre choix
- ✓ Les subventions attribuées sous forme de matériels peuvent bénéficier des déductions de la taxe d'apprentissage sous réserve de présenter un intérêt pédagogique incontestable en liaison avec le caractère de la formation dispensée. art. L6241-4 du Code du travail
- ✓ Les formulaires et informations sont accessibles sur le Site du lycée avec ce lien <https://ambroise-croizat.ent.auvergnerrhonealpes.fr/>
- ✓ En 2022, 13 % de la T.A. sont versés au lycée

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Réseau des lycées de montagne. Lycée des métiers des services de montagne
Lycée Polyvalent Ambroise Croizat - BP 201 - 244 avenue de la libération - 73604 MOUTIERS CEDEX
T: 04.79.24.21.77 - F: 04.79.24.37.79

La taxe d'apprentissage permet au quotidien de proposer des enseignements de qualité, de mettre en place une pédagogie innovante afin de répondre aux évolutions des métiers et de la société. Pour préparer au mieux vos futurs collaborateurs, nous devons investir dans des outils performants, issus du monde professionnel pour améliorer l'employabilité et l'insertion professionnelle dans des métiers souvent en tension dans notre région.

Votre contribution en nous versant le "solde" de la taxe d'apprentissage est une ressource essentielle pour poursuivre les actions déjà engagées.

Quelques exemples d'investissement sur la taxe 2020-2021:

- ✓ Sur le secteur de l'hôtellerie restauration, création d'un plateau technique permettant de découvrir les techniques de base de la cuisine. Ce local permet à un groupe de 12 élèves de pratiquer des expériences culinaires avec des appareils de cuisson modernes et connectés.



- ✓ Organisation d'un voyage d'étude à DUBAÏ (exposition universelle) pour les BTS Tourisme, dans le cadre d'un projet obligatoire à caractère professionnel.
- ✓ Financement de l'encadrement des formations bi-qualifiantes par des professionnels diplômés
- ✓ Mise en place de tablettes numériques pour l'accès à la documentation technique des machines en ligne et le suivi des plans de maintenance dans le secteur industriel.

TRESOR PUBLIC

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

PARTIE RÉSERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ

Le relevé ci-contre est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiement des quittances etc...)

Identifiant national de compte bancaire - RIB				Domiciliation
Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	
10071	73000	00001000547	18	TPCHAMBERY

Identifiant international de compte bancaire - IBAN

IBAN (International Bank Account Number)							BIC (Bank Identifier Code)	
FR	76	1007	1730	0000	0010	0054		718
FR	76	1007	1730	0000	0010	0054	718	TRPUFRP1

TITULAIRE DU COMPTE :

LYCÉE POLYVALENT A CROIZAT

Merci de continuer à nous faire confiance pour la formation de nos élèves

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Réseau des lycées de montagne. Lycée des métiers des services de montagne
Lycée Polyvalent Ambroise Croizat - BP 201 - 244 avenue de la libération - 73604 MOUTIERS CEDEX
T: 04.79.24.21.77 - F: 04.79.24.37.79